

Accueil | Genève | Actu genevoise | Scandale de Mancy - Nouveau vote de défiance du personnel de l'OMP contre Anne Emery-

Abo **Scandale de Mancy**

Nouveau vote de défiance du personnel de l'OMP contre Anne Emery-Torracinta

Plus de 500 votants demandent le rattachement de leur office au collège gouvernemental.



Chloé Dethurens

Publié: 22.03.2022, 12h10



Anne Emery-Torracinta, conseillère d'État cheffe du Département de l'instruction publique.

LAURENT GUIRAUD

La commission du personnel de l'Office médico-pédagogique (OMP) a organisé un deuxième vote de défiance contre Anne Emery-Torracinta, et l'a fait savoir ce mardi au Conseil d'État par courriel, selon nos informations. Déçus de voir sa demande de détacher leur service du Département de l'instruction publique (DIP) fusée par le gouvernement, ses membres ont recontacté le collègue pour leur relater «l'ampleur de la rupture du lien de confiance» avec la magistrate socialiste, suite au scandale de Mancy et à l'audit qui a suivi.

Un premier scrutin en assemblée du personnel avait réuni 112 votants, dont 88% s'étaient montrés favorables au détachement de l'office et à son rattachement au collègue gouvernemental. Ses conclusions avaient été envoyées au Conseil d'État le 12 mars. Or, selon la missive que la «Tribune de Genève» a pu consulter, aucune réponse officielle n'a été envoyée à la commission. Celle-ci regrette «un manque de considération et d'écoute des difficultés rencontrées», en apprenant le refus du collègue par la presse.

Pour étayer ses conclusions et prouver que la demande n'émane pas d'une minorité d'employés, la commission du personnel a organisé un nouveau vote. Notamment afin que les collaborateurs qui n'avaient pas pu s'exprimer lors du premier scrutin puissent participer. Résultat: parmi les 555 votants sur les quelque 1000 employés que compte l'OMP, 81% se sont dits favorables à un rattachement de l'OMP au Conseil d'État. Dans son courrier à ce dernier, la commission fait état d'un «fort taux de participation» pour un scrutin organisé dans des délais «très courts», dont les résultats ont été comptabilisés ce 22 mars. Elle demande donc que la requête soit à nouveau examinée et que ses membres soient reçus par le Conseil d'État.

Lors du point presse hebdomadaire de la semaine dernière, le président Serge Dal Busco avait affirmé: «Nous avons pris note des doléances exprimées dans le courrier du personnel de l'OMP. Mais nous ne pouvons suivre la demande de détacher l'OMP du DIP. Ce ne serait pas opportun. Ce qui importe aujourd'hui, c'est que les mesures décidées soient mises en œuvre.»

Chloé Dethurens est journaliste au sein de la rubrique genevoise depuis 2019. Elle écrit pour la Tribune de Genève depuis 2007. [Plus d'infos](#)